



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

(Date de publication : 09/10/2023)

Autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE)

Financement : Budget National de Développement (BND)

Numéro de Cotation : 014/METFPE /CABI/2023

Méthode d'acquisition : Appel d'offres ouvert national

Dénomination du marché : Acquisition des équipements de Plomberie Sanitaire, Mécanique moto et Menuiserie Aluminium pour les Ateliers du CFP Kérouané repartis en 03 Lots.

Date de réception et d'ouverture des offres : Le 24 Aout 2023

Nombre d'offres reçues : 04

Noms et adresses des attributaires provisoires :

1- GUINEE BATI BUSINESS

RCCM/GC-KAL/044.723A/2013

Siege social quartier Almamy Commune de Kaloum, (République de Guinée)

LOT 1 : Acquisition et la livraison sur site d'équipements et outils de plomberie, pour un montant de Cent quatre-vingt-six millions six cent trente-trois mille deux cent cinquante-sept Francs Guinéens (186 633 257 GNF/TTC) Toutes Taxes Comprises.

Lot 2 : Acquisition et livraison sur site d'équipements mécanique auto, pour un montant de Quatre cent un millions dix-sept mille cent Francs Guinéens (401 017 100 GNF/TTC) toutes taxes comprises.

2- ACIER

RCCM/GN-KAL06535B/2004

Siege social Commune de Dixinn, Quartier Dixinn mosquée (République de Guinée)

Tel 628 11 76 52/664 50 70 79



LOT 3 : Acquisition et la livraison sur site d'équipements de menuiserie Aluminium, pour un montant de **Trois cent quatre-vingt millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-neuf Francs Guinéens (380 993 184,69 GNF /TTC)**.

NB : *Tout soumissionnaire qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue, est invité à en faire la demande écrite à la PRMP du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'emploi*

La publication du présent avis est effectué en application de l'Article 80 du Code des Marchés publics. Elle ouvre le recours dans un premier temps le délai pour un recours préalable auprès de l'Autorité contractante, puis dans un deuxième temps d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu des Articles 147, 148, 149 et 150 dudit Code.

La Personne Responsable de la Passation des Marchés



The stamp is circular and contains the following text: "Ministère de l'Enseignement Technique Formation Professionnelle et de l'Emploi" around the perimeter, and "La Personne Responsable des Marchés Publics" in the center. A blue ink signature is written across the stamp.